

VIRAGE ENERGIE CLIMAT PAYS DE LOIRE – NEWSLETTER JANVIER 2022

- Contact : contact@virageenergieclimatpdl.org
- Notre site : <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

Table des matières

« La poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires d'EDF ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique énergétique française »	1
Taxonomie : la Commission recalée par la plateforme d'experts sur la finance durable.....	3
Nucléaire en France : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie... ?.....	5
Bilan d'Emmanuel Macron sur le climat - un pas en avant, deux pas en arrière.....	5
Énergies renouvelables : l'Union européenne a réussi son pari en 2020, mais pas la France..	6
Pourquoi la France est à la traîne dans le développement des énergies renouvelables	7
Repenser l'aménagement en regard de l'accélération climatique.....	9
Qui sont les vrais responsables de la crise écologique et du chaos climatique ?.....	11

« La poursuite de fonctionnement des réacteurs nucléaires d'EDF ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique énergétique française »

Dans un entretien au « Monde », Bernard Doroszczuk, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire, alerte quant à l'absence de marges en matière de sécurité d'approvisionnement électrique.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/19/la-poursuite-de-fonctionnement-des-reacteurs-nucleaires-d-edf-ne-doit-pas-etre-la-variable-d-ajustement-de-la-politique-energetique-francaise_6110102_3234.html

(...)

Pour 2022, EDF s'attend à produire de l'électricité nucléaire à un niveau historiquement bas depuis au moins trente ans. Pourquoi ?

Un certain nombre d'éléments étaient tout à fait prévisibles : le réacteur EPR de Flamanville [*Manche*] n'est pas en service ; les deux réacteurs de Fessenheim [*Haut-Rhin*] sont fermés [*depuis 2020*] ; et l'hiver 2021-2022, encore davantage que le précédent, est marqué par les travaux du grand carénage et les visites décennales qui impliquent des mises à l'arrêt plus longues de certains réacteurs. (...)

A ces difficultés identifiées s'est ajoutée, depuis décembre 2021, une indisponibilité de quatre réacteurs liée à la découverte d'un aléa tout à fait inattendu de corrosion sur un circuit important pour la sûreté, le circuit d'injection de sécurité. Cette anomalie a conduit EDF, de façon tout à fait responsable, à mettre à l'arrêt quatre réacteurs [ainsi qu'un autre au moins, à Penly (Seine-Maritime), en janvier].

Cette accumulation d'événements mène à la situation que nous redoutions : une tension sur le système électrique qui pourrait mettre des décisions de sûreté en concurrence avec des décisions de sécurité électrique. **L'ASN a maintes fois exprimé le besoin de maintenir des marges dans le dimensionnement du système électrique et des installations, pour pouvoir faire face à des aléas. Or, aujourd'hui, il n'y a pas de marge !**

Dans ce contexte, vous paraît-il possible de mettre à l'arrêt douze réacteurs supplémentaires d'ici à 2035, comme le prévoit la feuille de route énergétique ?

Compte tenu du développement prévisible des usages électriques dans les prochaines années, la situation actuelle de tension devrait conduire le gouvernement à se réinterroger sur ce choix, sauf impératif de sûreté. Ce choix devrait être dûment pesé au regard de prévisions réalistes de mise en service, d'ici à 2035, de nouveaux moyens de production, quels qu'ils soient, pour pouvoir conserver des marges pour la sûreté dans le système électrique.

En parallèle à cette réflexion que devrait mener le gouvernement, EDF doit travailler à démontrer la capacité de chacun des réacteurs les plus anciens à poursuivre son fonctionnement au-delà de cinquante ans. (...) **La prolongation d'exploitation ne doit pas être la variable d'ajustement d'une politique énergétique qui aurait été mal calibrée.**

De nombreux scénarios de transition énergétique s'appuient sur une prolongation de la durée de vie des réacteurs au-delà de cinquante ans...

L'un des six scénarios présentés par le gestionnaire du Réseau de transport d'électricité, notamment, envisage un mix énergétique avec une part d'électricité nucléaire proche de 50 % en 2050. Ce scénario repose à la fois sur un programme ambitieux en matière de nouveau nucléaire et sur le fonctionnement de certains réacteurs au-delà de soixante ans, et quasiment la prolongation de l'essentiel des réacteurs actuels jusqu'à soixante ans. **Ce que nous disons, c'est que ce scénario repose sur des hypothèses structurantes qui ne sont pas justifiées à ce stade. Il présente donc le risque d'engager le système électrique dans une impasse, dans le cas où le nombre de réacteurs aptes à fonctionner jusqu'à soixante ans ou au-delà serait insuffisant et ne serait connu que tardivement.**

(...)

Relancer le nucléaire aura aussi des conséquences en matière de gestion des déchets...

Faire le choix du nucléaire pendant encore soixante ans, voire quatre-vingts ans, doit s'accompagner d'une politique exemplaire en matière de gestion des déchets. (...) Il

ne faut pas procrastiner, il est temps de prendre des décisions. Autoriser la création du centre d'enfouissement de Cigéo à Bure [Meuse], cela demande une décision politique. Sinon, **dans les quinze à vingt ans qui viennent, il n'y aura aucune solution de gestion pérenne.**

EDF a annoncé un nouveau retard pour la mise en service de l'EPR de Flamanville. Comment expliquer que le calendrier de réparation des soudures n'ait pas été tenu ?

Le chantier est complexe et EDF prend énormément de précautions ; nous constatons d'ailleurs plutôt un niveau de qualité très élevé sur ce qui a été refait. Mais il y a beaucoup plus de soudures à reprendre que ce qu'EDF imaginait au début : sur une centaine à réparer, seule une vingtaine ont été totalement refaites. L'objectif de terminer d'ici au mois d'avril n'était pas réaliste. **Et il n'y a pas que les soudures ! D'autres sujets n'ont pas encore été résolus, alors qu'ils sont sur la table depuis des années** : le fonctionnement des soupapes ou encore le colmatage des filtres du réservoir d'eau interne en cas d'accident.

Quel bilan peut-on tirer de l'incident qui a eu lieu sur l'EPR de Taishan, en Chine ?

L'analyse n'est pas terminée, mais nous comprenons qu'il y a un [phénomène d'usure mécanique des assemblages lié à des vibrations](#), ainsi que des sujets liés à l'hydraulique spécifique de la cuve de l'EPR. Nous attendons que le retour d'expérience soit totalement tiré par EDF avant de nous prononcer sur les propositions que l'entreprise nous fera.

Dans votre bilan pour 2021, vous relevez aussi une fragilité des installations du cycle combustible. De quoi s'agit-il ?

(En résumé : retard pour la piscine centralisée pour l'entreposage des combustibles usés, prévue par EDF sur le site de La Hague, saturation des capacités d'entreposage de rebuts de fabrication du Mox de la Société Orano, développement d'une corrosion plus rapide qu'envisagé par Orano sur les évaporateurs de l'usine de retraitement de La Hague)

Perrine Mouterde et Adrien Pécout

Taxonomie : la Commission recalée par la plateforme d'experts sur la finance durable

La proposition de la Commission européenne d'inclure gaz fossile et nucléaire dans les financements de la transition écologique suscite des réserves de la part des experts qu'elle a elle-même sollicités, le 31 décembre dernier.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/taxonomie-commission-experts-finance-durable-38970.php4>

Consultés dans une certaine improvisation, le dernier jour de l'année 2021, par la Commission européenne, les experts de la plateforme sur la finance durable, institution officielle qui regroupe investisseurs et ONG, ont rendu un avis sans ambiguïté : ni le gaz fossile ni le nucléaire ne sont compatibles avec les critères de la taxonomie européenne.

Dans un document émis le 21 janvier, date limite que lui avait fixée la Commission, la plateforme regrette de n'avoir pas eu « *plus de temps pour délibérer* » sur le projet d'acte délégué qui lui avait été soumis. Malgré ce délai très court en regard de la complexité des questions à traiter, les experts ont été en mesure de produire une note de 44 pages dans laquelle ils détaillent les raisons pour lesquelles nucléaire et gaz fossiles ne sont pas, selon eux, éligibles à la nomenclature de critères fixés pour une taxonomie verte de la finance.

Le nucléaire n'est pas une énergie de transition

À propos de la proposition de la Commission d'inclure les gaz fossiles dans les investissements labellisés par la taxonomie, la réponse des experts est sans ambiguïté : « *Toute nouvelle installation produisant de l'énergie à partir de combustibles fossiles gazeux commencerait à fonctionner avec des émissions supérieures au niveau "Ne pas causer de dommages significatifs" (soit plus de 270 g CO₂e/kWh, ndlr) et ne serait pas tenue d'atteindre le niveau de contribution substantielle à aucun stade sur vingt ans.* »

En clair, les centrales à gaz, construites avant 2030, et émettant 270 g CO₂e/kWh (CO₂équivalent par kilowattheure) sont éligibles au seuil « *Do Not Significant Harm* » (ne nuit pas significativement), mais elles ne sont pas considérées comme cohérentes avec la catégorie verte des investissements. Pour être éligibles à des financements labellisés verts, elles ne doivent pas dépasser 100 g de CO₂e/kWh, soit le premier seuil fixé par le règlement sur la taxonomie, adopté en décembre dernier.

Quant au nucléaire, le financement de la prolongation des centrales existantes ne serait pas en ligne avec le critère « *Do Not Significant Harm* » (DNSH), deuxième seuil crucial du règlement sur la taxonomie. Le nucléaire « *pourrait nuire à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydriques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et au contrôle de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes* », soit quatre critères sur six (les deux autres visent la neutralité et l'adaptation climatiques). Dans le cas des nouvelles centrales nucléaires, « *leur inclusion dans la finance durable ne garantirait pas une contribution substantielle aux objectifs de neutralité climatique de 2050 et nécessiterait des changements substantiels pour y parvenir* », estiment les experts. **Le nucléaire ne peut donc pas être considéré comme une énergie de transition.**

(...)

La Commission se retrouve en porte-à-faux entre les experts qu'elle a elle-même convoqués et la pression d'États membres pronucléaires (la France) et progaz fossiles (les pays d'Europe centrale). Si les experts statuent sur des critères purement techniques, la pression politique de certains États membres en faveur de l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie pourrait diluer ces exigences objectives. Des rebondissements sont à prévoir dans les prochaines semaines, l'acte délégué final devant être proposé par la Commission, début février, puis soumis aux États membres et au Parlement européen.

Nucléaire en France : un peu, beaucoup, passionnément, à la folie... ?

Une tribune intéressante de Christian de Perthuis sur la filière nucléaire, dont nous extrayons la conclusion ; « Si j'étais candidat à la présidentielle... » :

<https://www.connaissancedesenergies.org/tribune-actualite-energies/nucleaire-en-france-un-peu-beaucoup-passionnement-la-folie?sstc=u14383n129069>

Si j'étais candidat à la prochaine présidentielle, mon programme sur le nucléaire comporterait trois messages clairs.

Le premier serait le rappel du **rôle primordial de la maîtrise de la demande d'énergie**, impliquant d'accélérer les investissements dans l'efficacité énergétique et la promotion de la sobriété.

Le second concernerait le **rôle stratégique du réinvestissement dans le parc nucléaire existant pour franchir la marche des - 55 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030** et maintenir un socle de production d'électricité décarbonée au-delà. Un tel réinvestissement renforcerait la compétence industrielle d'EDF, condition d'un niveau élevé de protection face au risque nucléaire.

Le troisième serait celui de la **priorité absolue donnée, à partir de 2022, au déploiement du renouvelable et de la nouvelle filière hydrogène, qui devront se substituer au nucléaire existant**. Au nom de cette priorité, je proposerais de **renoncer à tout projet d'EPR2**, une voie économiquement aventureuse et ne présentant pas les avantages de modularité et de sécurité du renouvelable.

Concernant la technologie des [small reactors \(SMR\)](#) en cours de développement, je préconiserais la poursuite des études de faisabilité par EDF pour ne pas fermer les options futures.

Et si j'étais élu : je demanderais au gouvernement de préparer la loi de programmation mettant en œuvre ces orientations au tout début du quinquennat. Pour éviter les crispations inutiles et déminer les blocages, j'organiserais en amont du débat parlementaire une consultation citoyenne sur le modèle de ce qui a été conduit en Irlande⁽⁹⁾ sur d'autres « questions qui fâchent ».

Bilan d'Emmanuel Macron sur le climat - un pas en avant, deux pas en arrière

Le Réseau Action Climat publie aujourd'hui un bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron et de sa majorité présidentielle sur le climat et la transition énergétique. Un quinquennat marqué par une dualité importante sur les enjeux du changement climatique.

<https://reseauactionclimat.org/bilan-demmanuel-macron-sur-le-climat-un-pas-en-avant-deux-pas-en-arriere/>

D'un côté Emmanuel Macron a multiplié les déclarations affichant une ambition forte pour le climat, résumées dans le fameux "Make our planet great again". De l'autre, la justice a pris des décisions historiques soulignant l'insuffisance des actions du Gouvernement pour respecter ses objectifs sur le climat et l'obligeant à agir. Qu'en est-il réellement de l'efficacité de l'action menée sur le climat par la majorité présidentielle depuis 2017 ?

Le Réseau Action Climat a fait le bilan des objectifs, des actions et des résultats dans 8 domaines : les transports, l'industrie, l'alimentation et l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, l'Europe, l'international et les finances publiques.

Parmi les constats communs :

- Après de premiers discours engageants sur l'importance de la lutte contre le changement climatique et le rôle clé de la France, le quinquennat a été marqué par des mesures symboliques telles l'arbre cachant la forêt des reculs
- Si le quinquennat a débuté avec des espaces de dialogue avec la société civile (États généraux de l'alimentation, Assises de la mobilité, etc.) et s'est poursuivi avec des concertations directes avec les citoyens (grand débat national, convention citoyenne pour le climat), le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont eux-mêmes revu à la baisse les exigences de la société, ce qui est une première. Pire, la parole présidentielle a perdu sa crédibilité en passant du "sans filtre" promis aux conventionnels aux cent filtres
- La justice sociale a été largement oubliée, particulièrement en début de quinquennat, créant des situations de détresse et de blocage alors que les Français sont prêts à faire des efforts pour le climat à la condition qu'ils soient équitablement répartis. Ceci est notamment l'une des causes de la contestation des Gilets Jaunes
- Malgré un ministre d'Etat, donc haut placé dans la hiérarchie du Gouvernement, en charge de la transition écologique et solidaire en début de mandat, le climat est resté une variable d'ajustement dans les arbitrages. Le respect des budgets carbone n'a pas été l'un des caps essentiels de la politique du Gouvernement ni de la majorité présidentielle
- Si la crise sanitaire a engendré une baisse temporaire des émissions de gaz à effet de serre, elle aurait pu être une occasion de reconstruire de manière plus durable. Mais la relance a surtout favorisé la reprise du monde d'avant.

Énergies renouvelables : l'Union européenne a réussi son pari en 2020, mais pas la France

Le paquet énergie-climat visait 20 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique européen en 2020. Selon Eurostat, cet objectif global a été surpassé. Quant aux objectifs nationaux, seule la France n'est pas parvenue à atteindre sa cible.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/energies-renouvelables-eurostat-union-europeenne-france-objectifs-2020-38971.php4#xtor=ES-6>

Dans la classe européenne, la France porte le bonnet d'âne en matière d'énergies renouvelables. Eurostat, la direction générale chargée de l'information statistique de la Commission européenne, a publié, ce 18 janvier, son baromètre concernant la part renouvelable du mix énergétique de chaque État membre en 2020. Les données présentées sont comparées aux objectifs fixés par les 27 dans le cadre du paquet énergie-climat.(...)

Pourquoi la France est à la traîne dans le développement des énergies renouvelables

- <https://www.nouvelobs.com/ecologie/20220127.OBS53756/pourquoi-la-france-est-a-la-traîne-dans-le-developpement-des-energies-renouvelables.html>

Malgré son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, la France ne va pas assez vite en matière d'énergie renouvelable. Les filières de l'éolien terrestre et offshore notamment ne remplissent pas les objectifs fixés.

Peut mieux faire. Voilà l'appréciation sur le bulletin de la France concernant le déploiement des énergies renouvelables. Alors qu'il y a quelques jours, Eurostat avait désigné le pays comme le mauvais élève de l'Europe pour une part insuffisance d'énergies renouvelables dans son mix énergétique de 2020, le retard s'accumule en 2021. C'est le constat que met en lumière l'édition 2021 du baromètre annuel de l'Observatoire des Energies renouvelables (Observ'ER) et de l'Agence de la Transition écologique (Ademe), publié mardi 25 janvier.

Parmi toutes les filières renouvelables, c'est l'éolien qui est le plus à la peine : fin septembre 2021, la puissance installée de l'éolien terrestre s'élevait à un peu plus de 18,5 GW, soit à peine 1 GW de plus que l'année précédente. Ce chiffre est deux fois inférieur aux objectifs de la feuille de route énergétique du pays votés en 2020. « **L'éolien terrestre est de plus en plus en retard sur sa trajectoire de développement** », notent les experts, alors que le but était d'atteindre 24,1 GW de puissance installée d'ici à fin 2023.

Energie d'avenir ou saccage du paysage : enquête sur la guerre des éoliennes

La situation de l'éolien offshore n'est pas non plus fameuse, la filière accusant plus de dix ans de retard, notamment sous l'effet des recours. A la fin de l'année 2021, la puissance installée s'élevait à 263 mégawatts (MW), alors que l'objectif fixé pour 2023 est de 2 400 MW. « *Les mises en service des parcs des deux premiers appels d'offres devraient permettre à la filière de respecter l'objectif* », espèrent cependant les auteurs. **Le premier parc marin du pays doit en effet démarrer au printemps 2022 au large de Saint-Nazaire.** « *L'enjeu est désormais de respecter le rythme des futurs appels d'offres annuels.* »

Au contraire de l'éolien terrestre et marin, le bilan du solaire photovoltaïque tire son épingle du jeu. La filière a représenté plus de la moitié des nouvelles capacités raccordées, pour atteindre plus de 13,2 GW aujourd'hui disponibles. « *Le décollage tant attendu de la filière semble avoir lieu. Alors que le rythme de progression du parc national stagnait autour du gigawatt depuis près de dix ans, 2021 montre une croissance qui commence à être en phase avec la feuille de route affichée pour le photovoltaïque par la programmation pluriannuelle de l'énergie* », se réjouissent les experts. Mais une grande partie reste encore à faire : si cette filière, dont l'objectif inscrit dans la loi est de 20,1 GW à la fin 2023, dépasse pour la première fois en France les 2 GW de puissance unitaire supplémentaire raccordée en un an, « *pour l'avenir, les acteurs restent prudents* », relève le bilan. Il faudra conserver, voire renforcer la dynamique actuelle pour y parvenir, notent les experts.

« Tous les deux jours, un tribunal statue sur un projet éolien »

Comment expliquer un tel retard, notamment dans le domaine de l'éolien ? D'abord, explique Nicolas Goldberg, expert énergie chez Columbus Consulting, par des délais d'autorisation extrêmement longs. « **Il faut cinq à sept ans pour mettre en service un parc éolien en raison des différents délais d'autorisations et recours possibles. Ceux mis en service aujourd'hui ont été développés en 2014 ou 2015. Les échelons administratifs sont bien trop nombreux** », explique-t-il. La construction des parcs étant soumise au droit de l'environnement, de nombreuses études d'impact, une enquête publique, ou encore des consultations doivent être réalisées au préalable. Et l'adoption d'un appel d'offres ne signifie pas la mise en route immédiate du parc. « *Régler un potentiel contentieux juridique ajoute entre deux et quatre ans*, indique Vincent Guénard, membre du pôle éolien et énergies marines de l'Ademe. *Puis, il faut encore compter une à deux années pour la construction du parc.* »

Par ailleurs, les projets se heurtent souvent à un problème d'acceptabilité locale. Si pour Nicolas Goldberg, ce dernier point n'explique qu'à la marge ces retards, c'est pour Vincent Guénard un point essentiel. Alors que la filière photovoltaïque jouit d'une très bonne image, les oppositions sont vives en ce qui concerne l'éolien. Selon France énergie éolienne, environ 70 % des demandes de projets sont attaquées à l'échelle nationale. « *Cela représente environ 200 actes juridiques en 2021*, souligne Vincent Guénard. *Imaginez : tous les deux jours, un tribunal statue sur un projet éolien. C'est considérable !* »

L'explication à cette résistance aux projets réside, selon lui, dans « *l'effet de saturation* » développé dans certaines régions. (...)

« La puissance du lobby du nucléaire » enfin, a selon Vincent Guénard, fortement retardé le développement de l'éolien. « *Le renouvelable empiète sur le nucléaire. C'est industrie contre industrie* », explique-t-il, regrettant que le mouvement anti-éolien soit d'abord « *un mouvement de défense du nucléaire* ».

Miser sur l'offshore

Tous les scénarios énergétiques, publiés par le gestionnaire du réseau à haute tension et du réseau de transport d'électricité RTE, comme par l'Ademe, soulignent la nécessité d'un déploiement massif des renouvelables, si le pays veut atteindre en 2050 son objectif de neutralité carbone face au réchauffement climatique. Au vu de la situation, cet objectif paraît « *très ambitieux* », estime Nicolas Goldberg.

Cependant, « *il est possible d'accélérer sur l'éolien* ». Sur l'offshore aussi, ce retard peut être « *salutaire* » : « *on a pris le temps de développer une toute nouvelle filière, de construire les usines, d'impliquer des acteurs économiques et industriels français, de mettre en place une concertation locale... C'est une bonne nouvelle pour le futur de la filière.* » D'autant plus que de nombreux gisements pour l'éolien en mer sont disponibles. Et si aucun parc n'est encore en fonctionnement, 2,5 GW de projets ont déjà été attribués.

(...)

Encore peu développée mais très prometteuse, l'implication des acteurs de terrain, tels que les collectivités, les citoyens ou les petites entreprises, dans le lancement et le suivi de projets locaux pourrait permettre de combler partiellement le retard. Selon l'Ademe, l'investissement citoyen représenterait 1 % de la part des énergies renouvelables. Une participation encore très faible, mais qui n'en est qu'à ses balbutiements. « *Le potentiel est énorme*, juge Nicolas Goldberg. *La participation des citoyens et des collectivités locales peuvent être encouragées par une avance remboursable de l'Etat. Grâce aux revenus ainsi dégagés, les communes pourraient financer d'autres projets à impact positif comme le reboisement des sites alentours du parc éolien.* »

(...)

La pédagogie serait enfin, pour Vincent Guénard, un moyen de réduire les oppositions à la filière éolienne. « **Pour que tout le monde puisse s'approprier la transition énergétique, tout le monde doit avoir des clés de compréhension** », juge-t-il, expliquant qu'un gros travail de communication est désormais nécessaire de la part de l'Etat et des acteurs de la filière.

Par Margaux Otter

Repenser l'aménagement en regard de l'accélération climatique

L'aménagement du territoire est le grand absent de la transition écologique. Pourtant, il devrait être un instrument majeur de réflexion et d'action, à l'heure où la pression climatique s'accélère et sollicite de revisiter des instruments obsolètes.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/amenagement-repenser-acceleration-climatique-38975.php4>

« *L'aménagement du territoire est plus nécessaire que jamais, car il va falloir faire des transferts d'eau, repenser le rail, les mobilités, en regard des impacts du changement climatique. On a besoin d'une vision nationale en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone, on a besoin d'un pilote, d'un schéma directeur appliqué dans les territoires* », alerte Magali Reghezza, membre du Haut Conseil pour le climat et codirectrice du centre de formation sur l'environnement et la société de l'École normale supérieure, lors d'un débat organisé par la Fabrique écologique, le 19 janvier.

Dans le contexte d'un climat qui change et modifie rapidement les environnements, « *les valeurs, les coûts-bénéfices, les aspirations peuvent évoluer très vite. Un certain nombre de choses qui semblaient acquises ne le sont plus : coûts des énergies fossiles, pression sur l'alimentation, eau, risques, il va y avoir de nouvelles données dans l'équation de l'aménagement du territoire. Ce qui est très intéressant aujourd'hui, c'est qu'aucun document de planification ne prend à bras-le-corps ce climat qui change à horizon de dix à quinze ans. Notre débat va très vite être obsolète* », estime la géographe.

L'attractivité tant vantée par les collectivités et les métropoles pourrait ainsi être mise à mal. L'enjeu est de donner plus de valeur aux zones de séquestration du carbone, aux captages d'eau potable, « *ce n'est pas seulement le nombre d'habitants qui fait l'attractivité du territoire* », souligne Hélène Peskine, secrétaire permanente du Plan urbanisme construction architecture (Puca) au sein du ministère de la Transition écologique. Un nouveau modèle économique, qui reste à décliner sur le terrain.

Rapprocher domicile et travail, une question « insaisissable »

Partir des territoires pour penser et anticiper la transition écologique, voilà qui ramène aux enjeux concrets des modes de vie et à leur diversité. A l'heure où la frontière se brouille entre villes et campagnes en raison de l'étalement urbain et de la métropolisation, et dans un contexte où la demande de mobilité individuelle ne cesse de s'accélérer, il n'est plus possible de penser l'aménagement comme une main invisible venue d'en haut qui déciderait comment les gens se répartissent ici ou là. « *On ne peut pas faire faire à l'aménagement ce qu'il ne peut pas faire* », souligne Magali Reghezza.

Car les modes de vie évoluent, et ne se résument plus à une seule attache territoriale. Un constat que corrobore Hélène Peskine : « *Nos vies ne sont pas linéaires, il faut s'affranchir des modèles, les gens changent de compagnon, de travail, les familles, les emplois ne sont plus stables dans le temps. Mais le télétravail allège les transports en commun. Et revitalise les commerces de proximité.* »

Ainsi, on constate que les mobilités excèdent les périmètres de la ville, qu'elles sont multi-appartenances. Et cette dispersion montre aussi les limites de l'opposition ville-campagne, dont les formes spatiales ont évolué au gré d'une urbanisation généralisée. « *L'opposition ville-campagne n'a plus aucun sens, c'est juste un affrontement de représentations plus ou moins mythifiées, car la diffusion des modes de vie urbains est une réalité* », pointe Magali Reghezza.(...)

Rapprocher emploi et habitation ? L'objectif est souhaitable, mais complexe à mettre en œuvre à l'heure où 10 % des Français vivent dans deux logements différents et où le travail est de plus en plus multisite. La solution est à rechercher du côté du marché de l'habitat, jugé trop rigide. Pourquoi ne pas créer une bourse d'échange des logements sociaux, par exemple ?

Quant aux aspirations des Français, elles sont contradictoires, comme le montre l'enquête sur les mobilités de l'Insee, réalisée en 2019. « *Rapprocher son domicile du travail, oui, mais pavillon et voiture restent des valeurs dominantes* », pointe Magali Reghezza.

Repenser la propriété pour ménager l'habitabilité des territoires

En outre, il ne s'agit pas seulement de pointer les mobilités individuelles, mais de considérer l'ensemble des parties prenantes, c'est-à-dire les activités économiques, agricoles, industrielles, à l'origine non pas seulement de mobilités, mais aussi de flux très importants sur le territoire. Et qui vont jouer dans les logiques d'aménagement, selon la répartition des activités, entre territoires productifs et territoires de consommation.

Faut-il des règles plus prescriptives pour limiter l'artificialisation des sols à l'heure où chaque commune a sa zone commerciale ? Sur ce point, Magali Reghezza a des doutes. En témoigne l'arsenal juridique qui régit les zones exposées aux risques naturels. « *Le problème d'une contrainte, c'est qu'il faut qu'elle soit respectée. Avec les plans de prévention des risques, pour la première fois, on articulait le droit de l'environnement avec le droit de l'urbanisme. Bilan : non seulement on a eu de l'urbanisation dans des zones inondables, mais les PPR ont été contournés en toute légalité.* »

Il existe donc d'autres outils que la contrainte. On ne peut pas penser le zéro artificialisation nette (ZAN) avec une seule entrée. Les meilleures lois ne résistent pas à la pratique du terrain(...)

La question foncière demeure centrale, pointe Magali Reghezza. « *Dans certains pays, le sol n'appartient pas aux particuliers, mais à l'État ou à des collectivités territoriales* », souligne-t-elle. « **Le changement climatique va remettre en question le foncier quand de plus en plus de territoires ne vont plus être habitables parce qu'il sera trop coûteux d'y habiter. On va assister à des déplacements plus ou moins forcés, je pense à certains littoraux, je pense à certaines régions agricoles... Aujourd'hui, il n'existe pas de moyens suffisants pour indemniser ce monde-là. Il faut voir ce que va représenter la transformation du territoire en termes de finances publiques, dans un système où le pilote n'a pas les moyens parce qu'il ne possède pas les sols.** »

Qui sont les vrais responsables de la crise écologique et du chaos climatique ?

Dans deux livres publiés ce début d'année, le sociologue Grégory Salle et le journaliste Mickaël Correia se penchent sur la criminalité environnementale, et dénoncent la responsabilité énorme des multinationales dans le drame écologique qui se joue aujourd'hui.

-
- <https://www.nouvelobs.com/debat/20220130.OBS53856/qui-sont-les-vrais-responsables-de-la-crise-ecologique-et-du-chaos-climatique.html>

C'est connu depuis Carl Schmitt : en politique, il faut nommer l'adversaire. Or, dans le cas du désastre écologique, cette désignation ne va pas sans poser quelques difficultés. Qui est responsable de l'emballement climatique et de la destruction de la biodiversité ? Les pétroliers ? Le capitalisme ? Les riches ? La Chine ? Les hommes blancs ? Nous tous, en tant que consommateurs ? Un peu tout ça à la fois ? Cette grande cogitation sur les maux qui nous accablent est un sujet délicat, qui provoque des remous jusque dans les rangs écologistes. Il y a ceux, comme le philosophe Bruno Latour, qui soulignent que nous sommes tous « à la fois victimes et complices » et que s'arrêter à une plate dénonciation du capitalisme est un peu court. Et ceux, à l'inverse, qui estiment que cette idée de responsabilité commune ne doit pas faire oublier qu'elle est différenciée : ce sont les riches et le mode de production capitaliste qui détruisent la planète ; il n'est guère besoin d'épiloguer.

C'est cette ligne que défendent deux livres qui viennent de paraître et qui se répondent étrangement. Dans « Qu'est-ce qu'un crime environnemental ? », publié dans la collection « Anthropocène » du Seuil, le sociologue Grégory Salle s'efforce de mettre en relief un débat encore peu présent en France. Selon lui, le cadrage actuel des « crimes environnementaux » tel qu'il est effectué par les grandes institutions internationales, et les médias à leur suite, donne des atteintes à l'environnement l'image faussée d'un cancer sur un corps sain. Cette délinquance - la coupe massive d'arbres, le braconnage, l'extraction de minerais dans des mines sauvages, etc. - ne serait le fait que de mafias opérant dans les pays du Sud. Or pour Grégory Salle, formé à la sociologie des prisons, ces boucs émissaires servent surtout à exonérer de leurs responsabilités d'autres acteurs, les multinationales, dont les activités sont légales mais tout aussi prédatrices pour l'environnement.

Un mode de production « pathologique »

La criminalité environnementale, en somme, ne saurait être réduite aux agissements de quelques bandits et aux grandes catastrophes très médiatisées. C'est tout le mode de production capitaliste qui devrait être vu comme pathologique et criminel. L'universitaire, qui a passé au crible dans un précédent livre les impacts écologiques colossaux des superyachts, prend pour exemple l'extraction de sable. Si un risque de pénurie se profile à l'horizon, ce n'est pas seulement à cause des prélèvements pirates, mais bien parce que l'exploitation légale, qui implique Etats et entreprises, est tout aussi problématique.

Le sociologue évoque également le caractère trompeur des marées noires qui, *« aussi terrifiantes soient-elles, ne représentent qu'une faible proportion de la pollution pétrolière maritime »*. La plus grosse quantité provient plutôt *« de multiples dégazages pour partie légaux »*. Le temps est donc venu de *« se débarrasser du partage entre le légal et l'illégal »* et *« de reconnaître que la destruction de l'environnement est moins une déviance qu'une résultante structurelle de notre mode de production »*

Dans « Criminels climatiques », une enquête fouillée sur les *« multinationales qui brûlent notre planète »*, Mickaël Correia nous invite, de son côté, à une plongée au cœur des plus grands acteurs du capitalisme fossile. Le journaliste de Mediapart a travaillé pendant deux ans sur les pratiques de trois géants industriels peu connus du grand public et qui sont pourtant les plus *« grands régurgiteurs de CO2 »* : le pétrolier Saudi Aramco, qui détient à lui seul 10 % des réserves mondiales de brut ; le roi du charbon China Energy, qui compte 480 centrales et une cinquantaine de mines de

houille ; le gazier russe Gazprom, qui possède le plus grand système de pipelines au monde.

Plongée dans le capitalisme fossile

Plutôt que de rabattre la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre sur les individus, l'auteur met en lumière le poids considérable de ces multinationales dans le drame climatique qui se joue aujourd'hui : si ce « *trio climaticide* » était un pays, il incarnerait la troisième nation la plus émettrice de CO₂, derrière la Chine et les États-Unis. A elle seule, Gazprom a rejeté entre 1988 et 2015 l'équivalent de deux fois et demi ce qu'a émis la France sur la même période...

Au fil de son enquête, Mickaël Correia dénonce l'« *arsenal de stratégies* » déployées par ces entreprises « *pour maintenir notre addiction aux énergies fossiles* » et « *faire fructifier leur capital* » : pillage des dernières réserves énergétiques, corruption, mensonges, néocolonialisme, fuite en avant technologique, *greenwashing*... (...)

En finir avec l'écologie des « petits gestes »

Dans le viseur de Mickaël Correia et Grégory Salle, il y a l'omniprésente rhétorique des « *petits gestes* », qui intime à chacun d'entre nous de « *devenir le petit gestionnaire comptable de son empreinte carbone* », et fait porter sur les individus le poids de la culpabilité du réchauffement climatique.

Outre qu'il passe sous silence l'énorme responsabilité de groupes comme Saudi Aramco, ce discours participe, selon les deux auteurs, d'une dépolitisation de la question écologique. « *Si nous sommes tous des délinquants environnementaux, certains le sont plus que d'autres*, souligne Grégory Salle, dans l'entretien qu'il nous a accordé. *Les riches polluent incomparablement plus que les pauvres, distinction qui se retrouve entre classes sociales, mais aussi entre pays* ». Mickaël Correia, lui, prend soin de rappeler que « **cent entreprises sont responsables à elles seules de 71 % des rejets de gaz à effet de serre imputables à l'action humaine depuis 1988, et plus de la moitié des émissions mondiales industrielles sont attribuables à seulement 25 firmes** ».

Autre travers de ces discours : ils font l'impasse sur les marges de manœuvre différentes des acteurs. « *Les individus, isolément, sont pris dans des contraintes telles qu'il leur est bien souvent impossible de renoncer à certaines pratiques. Alors que les multinationales, qui savent très bien quels sont les dégâts environnementaux générés, ont la possibilité de modifier leurs politiques qui, elles, ont un impact systémique* », poursuit Grégory Salle. **En d'autres termes, le débat se concentre sur la responsabilité de nos consommations, plutôt que sur la pertinence de certaines productions.**

« Les mains dans le cambouis »

Pour mettre ces « *criminels climatiques* » hors d'état de nuire, Mickaël Correia - comme Grégory Salle - appelle donc à tourner le dos à « *une écologie sans ennemi* ». A rebours des discours techno-optimistes, tous deux terminent leurs réflexions sur un appel assez classique à transformer la « *lutte climatique en redoutable mouvement social* ». (...) C'est peut-être, d'ailleurs, l'un des défauts de la comptabilisation des

émissions de gaz à effet de serre sous l'angle des entreprises : si elle a l'immense vertu de mettre le doigt sur les ravages produits par quantités d'activités économiques, elle peut laisser penser qu'il suffira de faire sauter la rapacité de quelques actionnaires pour régler le problème climatique, alors que les énergies fossiles irriguent tous les pans de nos sociétés.

Qu'est-ce que le crime environnemental ? par Grégory Salle, Seuil, 288 p., 21 euros.
Criminels climatiques. Enquête sur les multinationales qui brûlent notre planète, par Mickaël Correia, La Découverte, 188 p., 19 euros.